

# Agreste Franche-Comté

Caractérisation du territoire franc-comtois



Numéro 183 - Juin 2013

Agreste Franche-Comté n° 183 - Juin 2013



Photo : IGN BD ORTHO

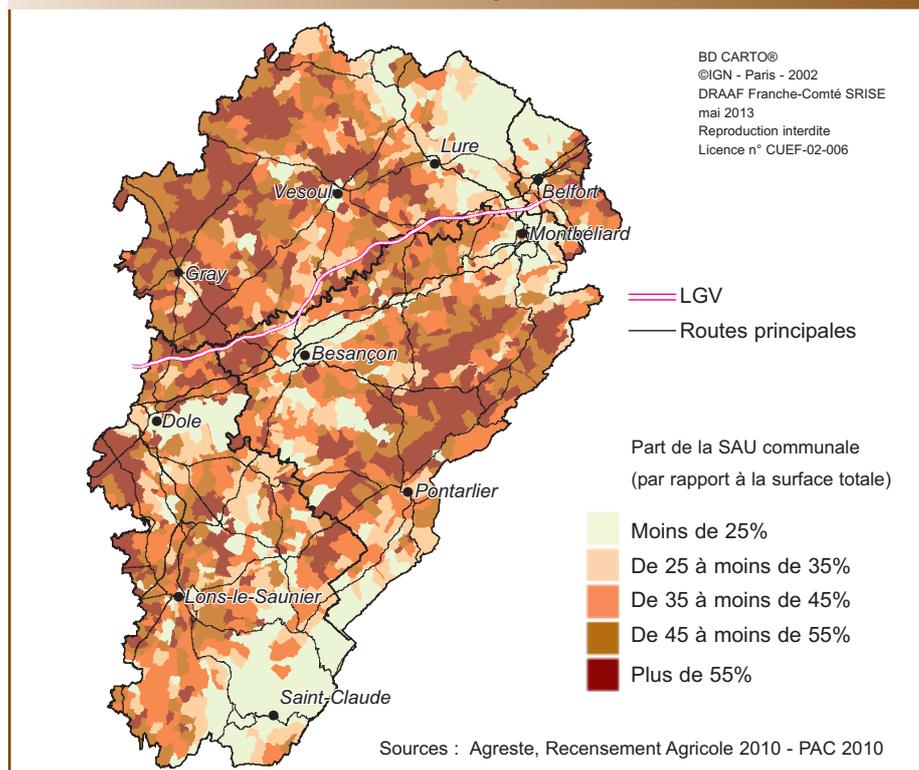
## Evolution de l'utilisation des espaces agricoles entre 2000 et 2010

Au niveau national, la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation est estimée à 80 000 ha par an par le service statistique et prospective du ministère chargé de l'agriculture. Pour freiner cette tendance, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 crée l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles pour mesurer les changements de destination du foncier. Cette publication dresse un état des lieux de la situation en Franche-Comté.

La Franche-Comté est une région dont le territoire est essentiellement occupé par des espaces agricoles ou forestiers. Avec 45% du territoire couvert par la forêt, la Franche-Comté est la deuxième région la plus boisée de France métropolitaine. Les surfaces agricoles occupent quant à elles 44% du territoire régional, contre 53% en moyenne nationale.

Les espaces les plus agricoles sont les zones d'élevage extensif telles que les plateaux du Jura ou le piémont vosgien, les zones de polyculture-élevage telles que la région des plateaux en Haute-Saône ou la Bresse jurassienne et les régions agricoles de grandes cultures comme le pays graylois ou le Finage. Le taux de couverture agricole est

### Localisation de la surface agricole des exploitations



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

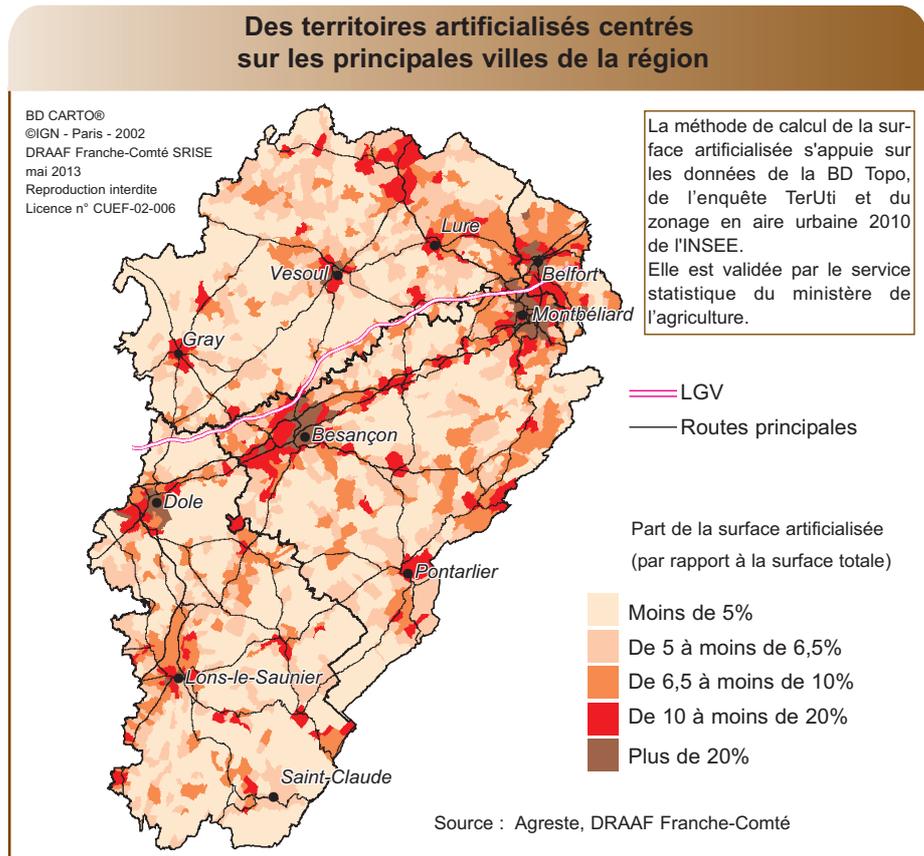
# Agreste Franche-Comté

homogène dans trois départements sur quatre. Seul le Territoire de Belfort est très en retrait avec seulement un tiers de sa superficie utilisée pour l'agriculture. Cette particularité s'explique en partie par un taux d'artificialisation beaucoup plus important dans ce département (11%) que dans le reste de la région (6% en moyenne).

## Inégale répartition des surfaces artificialisées

Les territoires dans lesquels la part de surface agricole est la plus faible sont notamment situés autour des zones urbanisées, telles que l'agglomération de Besançon ou l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard. Le taux d'artificialisation est également plus fort le long d'axes routiers importants tels que l'A36 ou l'A39.

Les zones peu agricoles se retrouvent aussi dans les secteurs où la forêt prédomine. Dans le nord-est de la Haute-Saône et le nord du Territoire de Belfort, les territoires



du parc naturel régional des ballons des Vosges et du plateau des Mille Etangs se distinguent. Dans le Jura, département franc-comtois

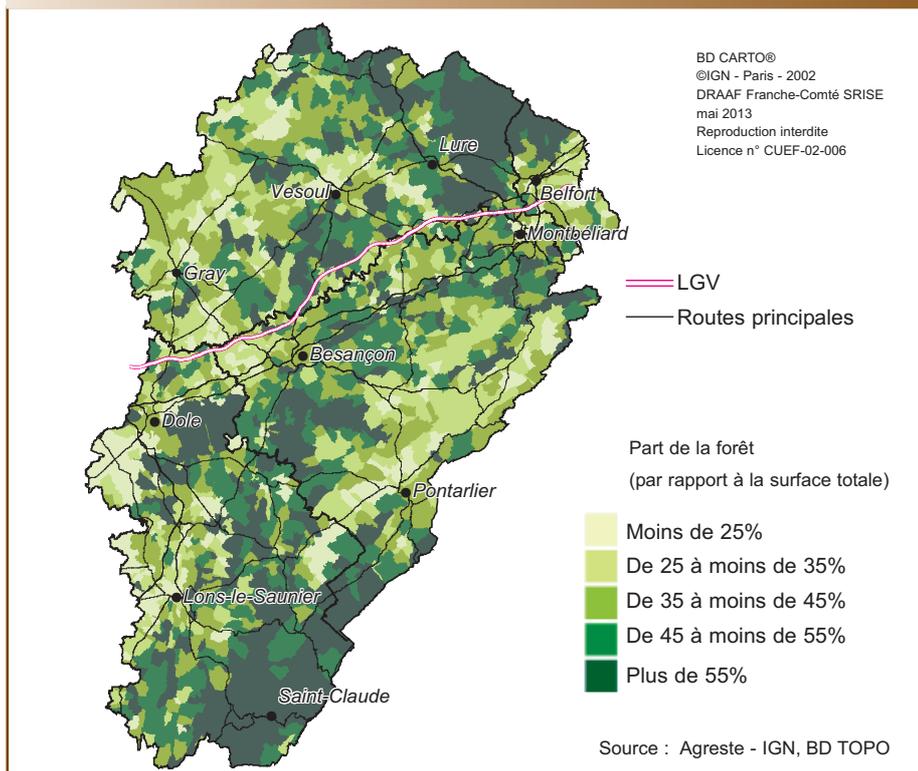
le plus boisé, le parc naturel régional du Haut-Jura et la forêt de Chaux se démarquent.

Contrairement à la vallée de la Saône, les vallées plus encaissées du Doubs et de la Loue ont une part de surfaces agricoles relativement faible sous l'effet conjugué d'une forte présence de la forêt et d'un taux élevé d'artificialisation.

## Forte diminution des terres à usage agricole

La surface agricole totale utilisée en Franche-Comté, qui comprend la surface agricole mise en valeur par les exploitations, la surface en herbe hors exploitation, ainsi que les jardins et vergers familiaux des non exploitants, couvre 717 545 ha en 2010. En 10 ans, cette surface a diminué de près de 2%, soit 14 000 hectares qui ont changé d'usage. Alors que sur cette période, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de près de 25%, la surface agricole mise en valeur par les exploitations n'a quant à elle diminué que de 3 000 hectares.

### Prédominance de l'espace boisé dans le Haut-Jura et les Vosges Saônoises

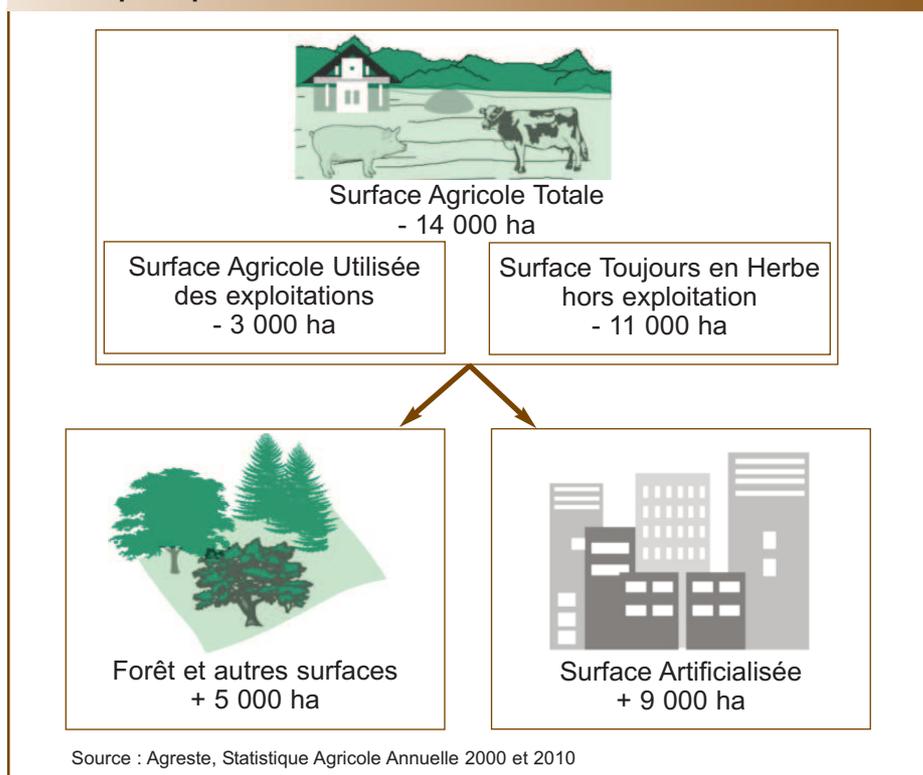


Cette relativement faible baisse de la SAU des exploitations masque une intégration de superficies toujours en herbe auparavant hors exploitation dans leur SAU. En effet, la mise en place en 2006 des Droits à Paiement Unique (DPU), puis des DPU herbe en 2010, aurait incité les exploitants à déclarer des surfaces qu'ils exploitaient auparavant sans les déclarer. Ainsi, l'intégration de ces terres, essentiellement des pâtures, dans la déclaration des exploitations notamment dans le Haut-Doubs ou le Haut-Jura explique la faible diminution de la SAU des exploitations. Il est donc important de noter qu'outre la baisse de la SAU des exploitations, la STH hors exploitation a baissé d'environ 11 000 ha sur l'ensemble de la région entre 2000 et 2010.

## L'artificialisation, principal facteur de diminution de la SAU

La principale explication à la baisse de la surface agricole totale est l'artificialisation des terres. En effet, on estime qu'en 10 ans, près

### Les principaux transferts d'utilisation du sol entre 2000 et 2010



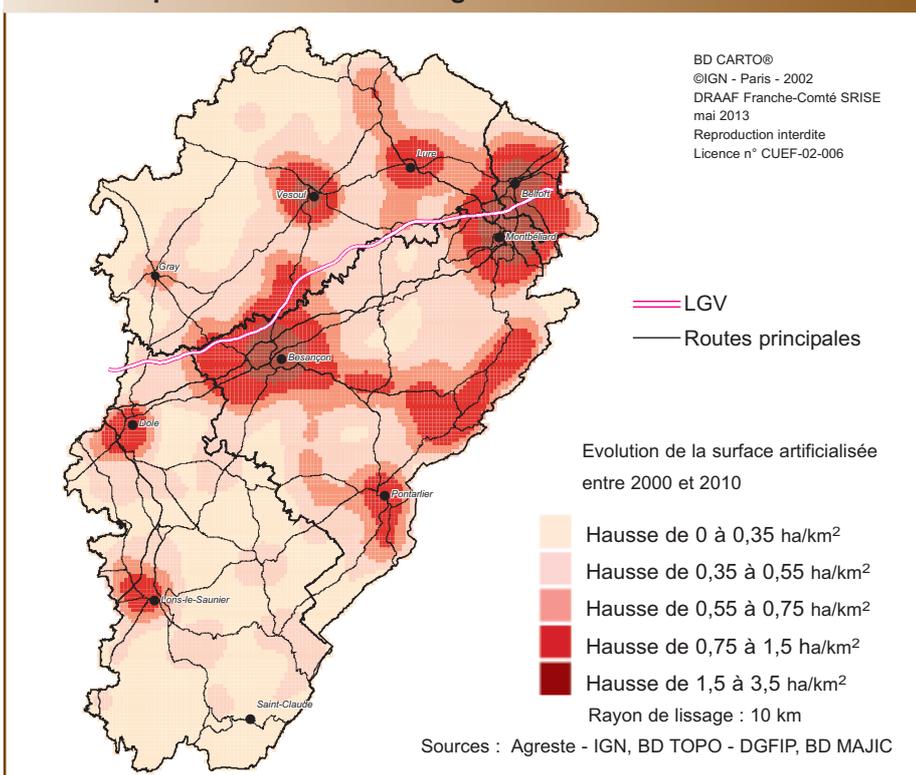
de 9 000 hectares ont été artificialisés sur la région. Cette artificialisation des sols touche l'ensemble du territoire franc-comtois. Néanmoins, une dichotomie entre

les pôles urbains et leur couronne et les zones rurales apparaît. C'est autour des principales villes de la région (Besançon, Belfort ou Montbéliard, et dans une moindre mesure Vesoul, Lure, Lons-le-Saunier, Dole et Pontarlier) que l'augmentation des surfaces artificialisées est la plus forte. En effet, entre 2000 et 2010, le développement urbain s'est fait plus par une extension des zones d'habitat, par la création de nouvelles zones industrielles et/ou commerciales en périphérie des villes et par l'aménagement d'axes structurants, que par une densification des pôles eux-mêmes. Ainsi, comme le montre la carte ci contre, la péri urbanisation des villes s'est faite le long des axes de communication comme :

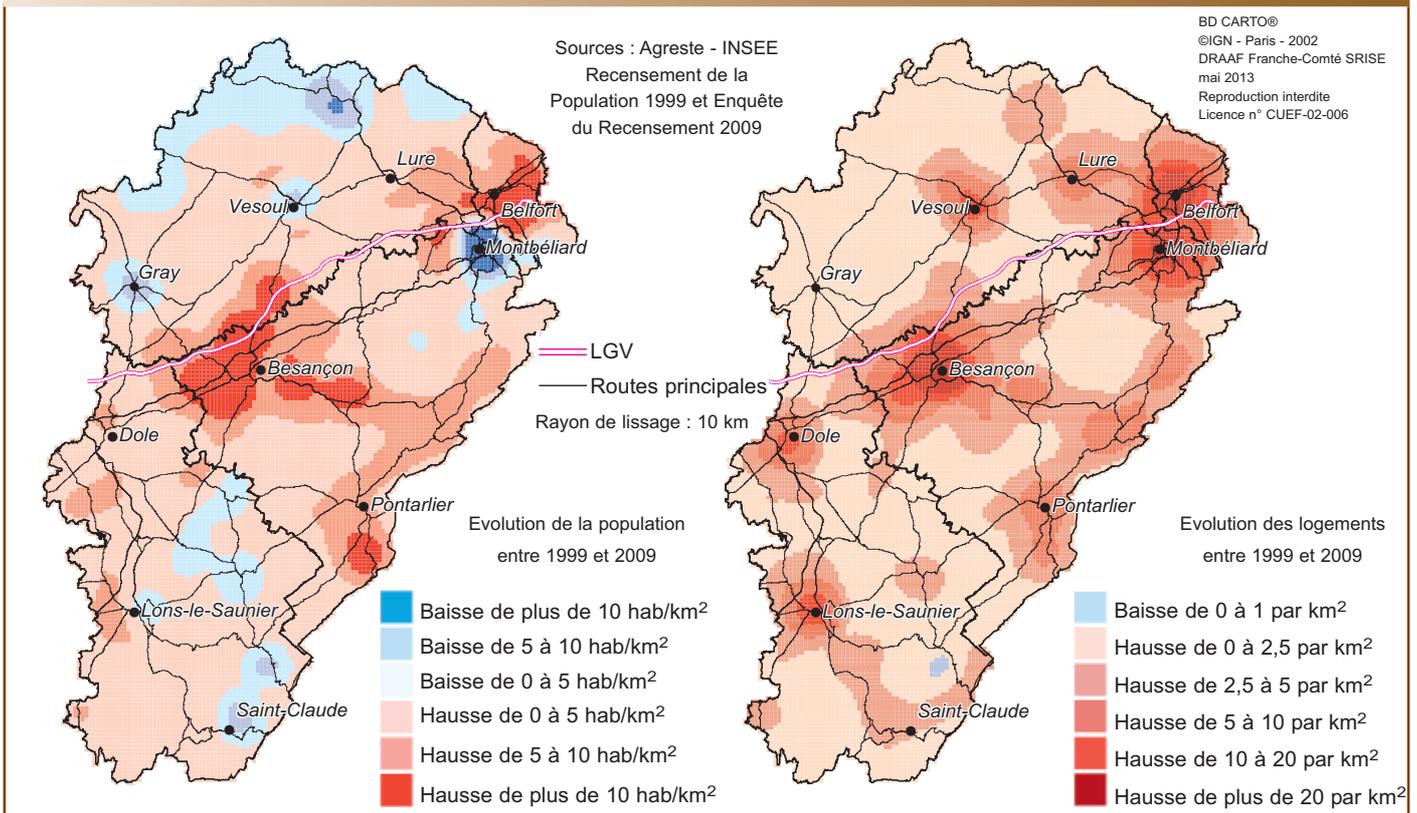
- Pontarlier, Besançon, Vesoul
- Besançon, Morteau
- Belfort, Lure, Luxeuil

L'artificialisation a également beaucoup progressé dans la région frontalière avec la Suisse entre Morteau et Maiche et entre Pontarlier et Vallorbe.

### Une péri urbanisation le long des axes de communication



## Une urbanisation parfois déconnectée de la dynamique démographique



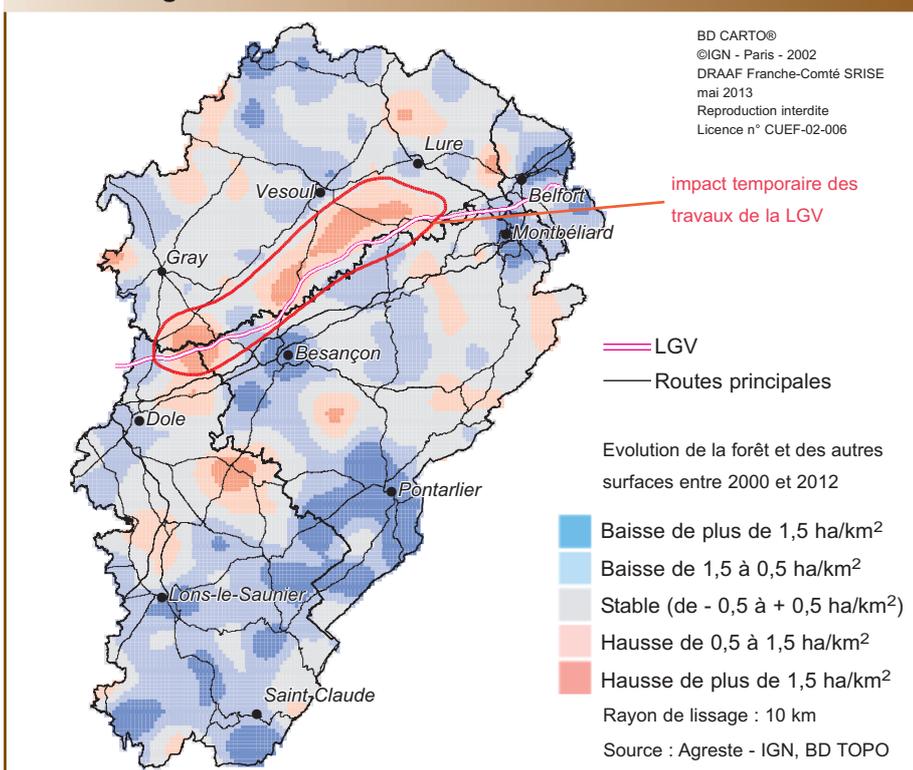
D'un point de vue général, l'artificialisation est étroitement liée à l'évolution du nombre de logements. Par contre, l'augmentation du nombre de logements et donc de

l'urbanisation n'est pas systématiquement corrélée à l'augmentation de la population comme par exemple à Montbéliard, Vesoul, Gray, Saint-Loup, Lons, Saint-Claude et

Champagnole.

En effet, le développement de l'habitat individuel autour des villes au dépens de l'habitat collectif urbain mais aussi la réduction continue du nombre moyen de personnes par logement expliquent la poursuite de l'urbanisation malgré l'essoufflement démographique de certaines villes.

## Une augmentation localisée de la forêt et des autres surfaces



## Une autre cause de la baisse de la SAU : la déprise agricole

Dans d'autres zones non concernées par la péri urbanisation comme le secteur de Salins-les-Bains ou les vallées de la Loue et du Lison, les surfaces dédiées à l'agriculture diminuent également. L'évolution positive des espaces naturels (forêt + autres surfaces) dans ces secteurs géographiquement restreints permet de discerner des zones de déprise agricole.

Cette déprise agricole s'explique notamment par le recours à des machines agricoles plus encombrantes et par l'abandon de l'élevage par certaines exploitations au

profit des grandes cultures dans les secteurs de polyculture-élevage. Ces deux raisons justifient en effet l'abandon de petites surfaces agricoles difficiles d'accès depuis l'exploitation agricole ou difficiles à mettre en valeur.

Le cas de la zone située le long de la LGV est particulier : en effet, la baisse de la SAU pourrait n'y être que temporaire. Le recensement agricole sur lequel se base cette analyse a été réalisé en 2010. A cette date, les terres mises à

disposition pour la construction de la ligne LGV n'avaient pas encore été récupérées pour l'exploitation agricole. Par défaut, elles ont été classées dans la catégorie «autres surfaces». ■

## Des terres agricoles qui changent d'usage au profit des zones artificialisées et des espaces naturels

Surfaces en hectares	Doubs		Jura		Haute-Saône		T. de Belfort		Franche-Comté	
	2010	Evolution 2000/2010	2010	Evolution 2000/2010	2010	Evolution 2000/2010	2010	Evolution 2000/2010	2010	Evolution 2000/2010
<b>Surface agricole totale utilisée du département</b>	<b>237 110</b>	<b>-4 389</b>	<b>209 345</b>	<b>-2 228</b>	<b>250 245</b>	<b>-6 857</b>	<b>20 845</b>	<b>-505</b>	<b>717 545</b>	<b>-13 979</b>
<i>dont SAU des exploitations</i>	220 110	-784	188 245	+872	235 745	-3 032	19 645	-124	663 745	-3 068
<i>dont surfaces agricoles hors exploitations</i>	17 000	-3 605	21 100	-3 100	14 500	-3 825	1 200	-381	53 800	-10 911
<b>Sols artificialisés</b>	<b>38 822</b>	<b>+3 872</b>	<b>28 050</b>	<b>+1 864</b>	<b>31 484</b>	<b>+2 497</b>	<b>6 715</b>	<b>+667</b>	<b>105 071</b>	<b>+8 900</b>
<b>Surfaces en eau</b>	<b>4 488</b>	<b>/</b>	<b>6 563</b>	<b>/</b>	<b>7 064</b>	<b>/</b>	<b>1 562</b>	<b>/</b>	<b>19 677</b>	<b>/</b>
<b>Forêts et autres territoires non cultivés</b>	<b>245 470</b>	<b>+517</b>	<b>260 924</b>	<b>+364</b>	<b>250 212</b>	<b>+4 360</b>	<b>31 938</b>	<b>-162</b>	<b>788 544</b>	<b>+5 079</b>
<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>525 890</b>	<b>/</b>	<b>504 882</b>	<b>/</b>	<b>539 005</b>	<b>/</b>	<b>61 060</b>	<b>/</b>	<b>1630 837</b>	<b>/</b>

Source : Agreste, Statistique Agricole Annuelle 2000 et 2010

### Méthodologie

Les sources de données utilisées pour la caractérisation de l'occupation du sol sont :

- les recensements agricoles 2000 et 2010 ;
- les fichiers administratifs de la PAC et du CVI ;
- le registre parcellaire graphique ;
- la BD Topo de l'IGN ;
- les résultats de l'enquête TerUti ;
- la base de données Majic (fichiers fonciers) de la DGFIP ;
- le recensement de la population 1999 et l'enquête du recensement 2009 de l'INSEE.

L'échelle de travail est la commune qui constitue la brique élémentaire permettant d'effectuer des regroupements et d'identifier des zones à enjeux.

La méthode a consisté à faire un état des lieux des territoires en 2010, pour chaque classe d'occupation du sol que sont :

- les surfaces agricoles ;
- les surfaces artificialisées (bâti et routes) ;
- les surfaces sous les eaux (lacs et rivières) ;
- les surfaces forestières ;
- les surfaces naturelles.

Ensuite le même travail a été réalisé pour l'année 2000, avec les données disponibles à l'époque. Quand les sources de données n'étaient pas disponibles à cette date, les résultats ont été rétro-polés à partir de 2010.

Suivant leur échelle d'utilisation, les données ont été utilisées soit pour calculer directement des surfaces communales (SAU, surfaces bâties, ...), soit pour calculer des ratios permettant l'estimation d'autres surfaces (cas des surfaces attenantes au bâti).

Les résultats obtenus ont été harmonisés avec ceux de la Statistique Annuelle Agricole (SAA), qui fait une synthèse, au niveau départemental et régional, de l'ensemble des sources statistiques. Cette synthèse, réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP), permet notamment de suivre l'occupation du sol de chaque département.

**Le lissage cartographique** est une moyenne mobile spatiale dont la valeur de l'indicateur de chaque maille est remplacée par la moyenne des valeurs pour les mailles proches, pondérées de façon inversement proportionnelle au carré de la distance. Cette méthode répartit ainsi les données statistiques localisées ce qui améliore la lisibilité de la carte.

## Une typologie des territoires pour identifier les espaces à enjeux en matière de consommation de terres agricoles

La prédisposition d'un espace agricole à sa disparition tient au risque de basculement de cet espace vers un autre usage : artificialisation, déprise. Elle naît d'une combinaison de facteurs géographiques, économiques, démographiques et urbains. Pour identifier et hiérarchiser les **zones à pression** en matière de consommation de terres agricoles, une approche statistique multidimensionnelle a été utilisée.

**Néanmoins, quelque soit le territoire, la préservation de l'espace agricole est un enjeu majeur.**

### Description de la typologie : Le territoire régional peut être réparti en cinq classes

#### Classe 1 :

**Des espaces ruraux à dominante agricole avec une pression foncière limitée sur les terres agricoles pour un autre usage**

Avec près de 60% de la surface utilisée par des exploitations agricoles, **ces espaces sont les territoires les plus agricoles de Franche-Comté**. Ces communes sont généralement **peu peuplées** (40 habitants au km<sup>2</sup>) et donc **peu urbanisées**. La dynamique démographique est légèrement supérieure à la moyenne régionale. En volume, les nouvelles constructions restent limitées et la dynamique d'urbanisation est lente ce qui explique **une moindre vulnérabilité des terres agricoles pour un usage autre qu'agricole**. (Stabilité de la SAU entre 2000 et 2010) **Néanmoins, une forte concurrence existe entre agriculteurs pour les terres disponibles**. Des zones aux profils agricoles différents se distinguent :

- Les régions agricoles de grandes cultures situées dans les plaines les plus fertiles à l'ouest de la région (Plaine de Gray, Finage);
- Les régions de polyculture élevage (Bresse, plateaux de Haute-Saône, plaine du Territoire de Belfort);
- Les régions des plateaux du Doubs et du Jura spécifiquement dédiées à l'élevage laitier qui s'étire du sud au nord, du canton de Nozeroy jusqu'au canton de Saint Hippolyte.

graphique est légèrement supérieure à la moyenne régionale. En volume, les nouvelles constructions restent limitées et la dynamique d'urbanisation est lente ce qui explique **une moindre vulnérabilité des terres agricoles pour un usage autre qu'agricole**. (Stabilité de la SAU entre 2000 et 2010) **Néanmoins, une forte concurrence existe entre agriculteurs pour les terres disponibles**. Des zones aux profils agricoles différents se distinguent :

#### Classe 2 :

**Des espaces ruraux à dominante forestière avec peu de pression foncière sur les terres agricoles pour un autre usage**

Couverts à près de 60% par la forêt, **ces espaces à dominante forestière** couvrent la moitié du territoire régional. Les terres agricoles ont un poids spatial et économique faible dans ces espaces au relief souvent accidenté. Ces communes

sont généralement **peu peuplées** (40 habitants au km<sup>2</sup>) et donc peu urbanisées. Malgré une dynamique démographique supérieure à la moyenne régionale, l'artificialisation est lente et **les terres agricoles sont donc moins vulnérables à la pression foncière** (les 3 000 hectares urbanisés entre 2000 et 2010 ont été pris pour 1/3 sur la SAU et 2/3 sur les espaces naturels). Ces espaces peuvent être distingués en 2 catégories :

- Les massifs montagneux des Vosges et du Jura et les vallées encaissées (Doubs, Dessoubre, Loue, Lison). Dans ces espaces, c'est l'élevage extensif qui domine et notamment l'élevage laitier;
- Les espaces forestiers de plaine comme la forêt de Chaux ou les Monts de Gy où les grandes cultures et l'élevage d'herbivores se côtoient.

#### Classe 3 :

**Des espaces ruraux sous influence des pôles urbains où les terres agricoles occupent une place importante avec une pression foncière croissante**

**Les terres agricoles**, à valeur économique moyenne, **couvrent la moitié du territoire** de ces espaces ruraux. Ces espaces sont caractérisés par **une forte croissance démographique** (+27,5% en 10 ans) ce qui explique le dynamisme des constructions neuves.

Ces communes peuvent également avoir été impactées par d'importants travaux sur les réseaux routiers ou ferroviaires (LGV) qui les traversent. La surface artificialisée de ces espaces a ainsi augmenté de près de 20% en 10 ans soit plus de 1 500 hectares. Cette urbanisation se traduit par **une pression croissante sur les terres agricoles** qui peut venir se rajouter à la concurrence entre agriculteurs. Ces communes rurales dont le taux d'artificialisation reste faible mais

en progression sensible sont soit :

- Situées le long d'axes routiers structurants et/ou sous l'influence des principales villes de la région (Besançon, Belfort, Vesoul notamment). Elles subissent la pression périurbaine;
- Situées près de la frontière franco-suisse (autour de Pontarlier ou entre Morteau et Maïche), elles accueillent une population croissante de travailleurs frontaliers à fort pouvoir d'achat.

#### Classe 4 :

**Des espaces urbains ou périurbains à faible croissance démographique mais avec forte pression sur les terres agricoles**

**Les terres agricoles**, souvent à forte valeur économique, **n'occupent plus qu'un territoire réduit**

dans ces espaces urbains ou périurbains. Malgré **une dynamique démographique qui s'essouffle**, le parc de logements continue d'augmenter à un rythme soutenu (+8,5% sur 10 ans). De plus, ces communes sont concernées par des projets d'aménagement importants que ce

soient des infrastructures de transports ou des zones d'activité. Cette urbanisation maintient donc **une pression élevée sur les terres agricoles** restantes. En 10 ans, 1 000 hectares, essentiellement des terres agricoles, ont été urbanisés.

# Franche-Comté Agreste

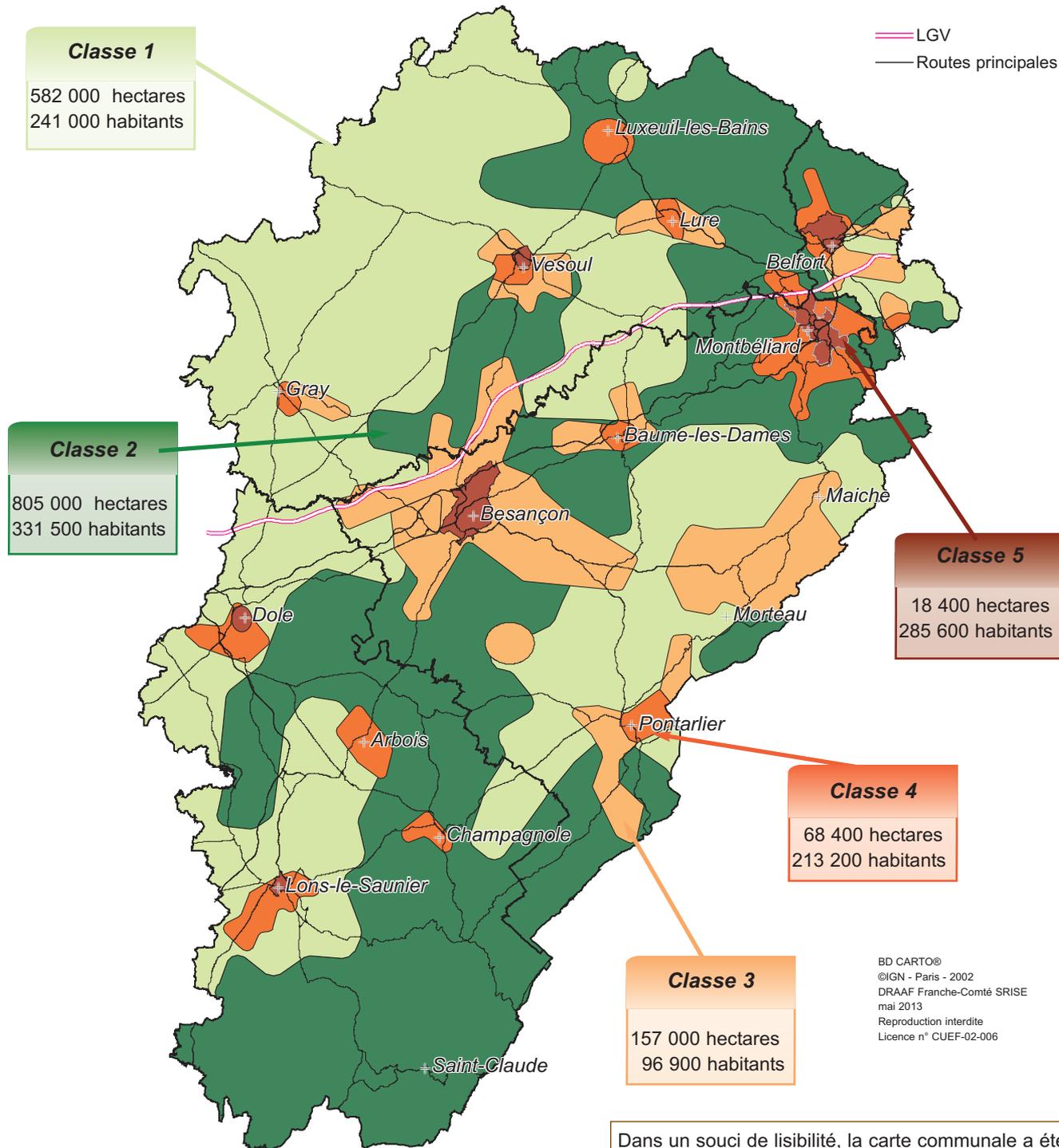
## Classe 5 : Communes urbaines sans croissance démographique

Dans ces communes urbaines, la surface agricole utilisée n'occupe plus que 11% de la superficie. La population de ces communes stagne voire régresse mais le nom-

bre de logements continue de croître (+7% en 10 ans). Ainsi, malgré une **démographie atone**, l'**urbanisation de ces communes se poursuit** à un rythme comparable à la moyenne régionale. En effet, ces communes sont également concernées par la création d'infrastructures

de transport, de zones d'activité. Dans ces territoires, les espaces non urbanisés étant restreints, une forte pression existe sur les terrains disponibles et notamment les terres agricoles restantes (moins de 2 000 hectares).

## Des enjeux territoriaux contrastés



Dans un souci de lisibilité, la carte communale a été lissée afin de faire apparaître des zones contiguës et de permettre ainsi d'identifier des espaces à enjeu.

Source : Agreste, DRAAF Franche-Comté

## La méthode utilisée : la classification ascendante hiérarchique

Les communes ont été regroupées en classes au moyen d'une classification ascendante hiérarchique.

Cette méthode itérative consiste à regrouper les unités statistiques (ici les communes) en fonction de leur proximité au regard de différents indicateurs. Elle permet d'obtenir une partition du territoire en groupes de communes homogènes entre elles, les groupes étant les plus distincts possibles les uns des autres. Pour chaque indicateur, la moyenne de la classe est comparée à

la moyenne régionale.

Les indicateurs (calculés au niveau communal) ont été choisis dans 3 thèmes d'intérêt pour l'étude. Dans chaque thème, les indicateurs les plus discriminants ont été retenus.

### Thème 1 : Profil de la commune en matière agricole

- Part de la SAU communale en 2010
- Produit brut standard par hectare en 2010
- Part de la forêt en 2010
- Part des espaces artificialisés en 2010

### Thème 2 : Dynamique démographique et d'artificialisation

- Evolution communale du nombre de logements entre 1999 et 2009
- Evolution communale des espaces artificialisés entre 2000 et 2010

### Thème 3 : Vulnérabilité des terres agricoles

- Evolution de la SAU communale entre 2000 et 2010
- Evolution communale des espaces naturels entre 2000 et 2010
- Part des autres surfaces sur la surface agricole totale en 2010

## Définitions

**Surface agricole totale** : surface de l'ensemble des terres potentiellement utilisées pour l'activité agricole. Elle comprend la surface agricole mise en valeur par les exploitations, la surface en herbe hors exploitation, ainsi que les jardins et vergers familiaux des non exploitants

**SAU des exploitations** : superficie agricole exploitée par les agriculteurs. Elle comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe des exploitations et les cultures permanentes

**SAU au siège** : SAU des exploitations comptabilisée dans la commune où se situe le siège de l'exploitation. C'est le résultat brut du recensement agricole 2010.

**SAU communale** : SAU des exploitations comptabilisée dans la commune d'implantation de la parcelle (répartition estimée à partir des surfaces déclarées à la PAC (RPG2010) et au casier viticole (CVI2010)).

**STH** : surface toujours en herbe, constituée de prairies naturelles (ou semées depuis plus de 5 ans). Elle est mise en valeur par les exploitations ou elle est située hors exploitation.

**Sols boisés** : surfaces caractérisées par la présence d'arbres d'essences forestières.

- La surface unitaire d'un seul tenant est supérieure à 0,5 hectare - Les arbres atteignent 5 mètres de haut - Le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10% - Elle correspond à la couche végétation attribut forêt de la BDTopo de laquelle sont retirées les superficies en doublon avec le RPG.

**Surfaces urbanisées** : surfaces bâties (habitat + activité) + surfaces attenantes (parking, cour, pelouses, voies d'accès).

**Surfaces artificialisées** : surfaces urbanisées + surfaces occupées par les infrastructures de transport terrestre (routes + voies ferrées) + surfaces attenantes (accotements, fossés, talus...)

**Surfaces sous les eaux** : comprend les eaux intérieures composées de pièces d'eau douce non courantes et de formes aréolaires (lacs, étangs...) et les eaux intérieures courantes et de formes linéaires (rivières, canaux, ...) Ces surfaces correspondent à la couche Surface\_Eau et Troncon\_Eau de la BD\_Topo

**Autres surfaces** : correspond à la soustraction du fonds communal plein des surfaces suivantes : SAU communale, Eau, Surface artificialisée, Forêt. Il s'agit d'espaces tels que des friches, des landes, des sols nus sans utilisation.

**Espaces naturels** : ensemble formé des sols boisés et des autres surfaces.

**Produit Brut Standard** : Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit le potentiel de production des exploitations. Elle est ramenée au siège de l'exploitation.

## Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service de l'information statistique  
et économique

191 rue de Belfort - Immeuble Orion -  
25043 Besançon Cedex

Tél : 03.81.47.75.50 - Fax : 03.81.47.75.05

site internet : <http://draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr>

## Directeur : Pascal WEHRLÉ

Directeur de la publication : Florent VIPREY

Rédaction : Françoise BOUDON et  
Florent MAIRE

Composition : Monique MARION

Impression : DRAAF

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0246-1803

Prix : 4,50 Euros